

SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL LANDAIS

Objet : Projet de délibération relative au lancement de la consultation portant sur les marchés relatifs à l'opération de nettoyage raisonné du littoral landais pour la période 2027-2033

* * *

Le Comité Syndical,

VU le code de la commande publique,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-19-1 et suivants et D. 123-46-2,

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte du littoral landais,

VU la procédure de participation du public par voie électronique préalable au lancement de la consultation en vue de l'attribution des marchés relatifs à l'opération de nettoyage raisonné du littoral landais pour la période 2027-2033 et notamment la synthèse des observations et propositions recueillies pendant la période allant du 7 au 27 avril 2026, ensemble la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant la synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique,

VU la délibération n° 6 du Comité Syndical du 23 novembre 2021 portant délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré, le collège « Nettoyage du littoral landais »,

DECIDE :

- de lancer la consultation en vue de l'attribution des marchés relatifs à l'opération de nettoyage raisonné du littoral landais pour la période 2027-2033 sous la forme d'un appel d'offres ouvert, étant précisé que la Présidente du Syndicat Mixte est autorisée à prendre toutes décisions à cet effet en vertu de la délégation générale en matière de marchés publics susvisée du Comité Syndical du 23 novembre 2021,
- et d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer tous documents à cet effet.